

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ARGENTEUIL  
M.R.C. DES PAYS D'EN HAUT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

### COPIE DE RÉOLUTION

À une séance ordinaire des membres du Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, tenue le vendredi 15 avril 2016, à 18 h 30, à l'Église, sous la présidence de madame la mairesse Lisette Lapointe, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers, Marjorie Bourbeau, Monique Richard, Chantal Valois, Jean-Claude Massie et Pierre Roy. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Monsieur Mathieu Harkins a motivé son absence.

Monsieur Mathieu Dessureault, directeur général/secrétaire-trésorier, et mesdames Marie-Hélène Gagné, directrice des finances et Catherine Berbery, adjointe à la direction et aux communications, sont également présents.

#### **Demande à Hydro-Québec d'optimiser le scénario alternatif (Solution 3 déposée à la Régie de l'énergie)**

ATTENDU QUE le tracé retenu par Hydro-Québec pour le projet de ligne à haute tension Grand-Brûlé dérivation Saint-Sauveur traverserait Saint-Adolphe-d'Howard sur 13 km, déboisant un corridor de 48 mètres de largeur, face au village, au sommet des montagnes et sur des versants exposés, avec des pylônes une fois et demi plus hauts que la croix du Mont-Royal;

ATTENDU QUE ce tracé a été rejeté unanimement par le Conseil des maires de la MRC des Pays-d'en-Haut par son refus d'émettre un certificat de conformité;

ATTENDU QU'un scénario alternatif utilisant les emprises existantes a été proposé par Saint-Adolphe-d'Howard et déposé comme scénario alternatif par Hydro-Québec à la Régie de l'énergie;

ATTENDU QUE ce scénario alternatif a soulevé l'inquiétude face à un possible élargissement de l'emprise existante, causant un déboisement supplémentaire aux abords de la piste cyclable du P'tit train du Nord qui est présentement traversée par une ligne à haute tension en plusieurs endroits;

ATTENDU QU'Hydro-Québec dispose de l'expertise et des équipements nécessaires permettant d'éviter d'élargir cette emprise, notamment comme elle l'a démontré en optimisant le tracé retenu et ainsi réussi à éviter l'élargissement de l'emprise existante dans le secteur de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE la grande région des Laurentides s'est dotée d'une Charte des paysages afin de protéger cette richesse et que Saint-Adolphe-d'Howard adhère à cette Charte;

ATTENDU QUE Saint-Adolphe-d'Howard et la MRC des Pays-d'en-Haut souhaitent depuis le début que le scénario qui sera retenu soit une réelle solution de moindre impact pour l'ensemble de la grande région des Laurentides;

Il est proposé par le conseiller : Pierre Roy  
secondé par la conseillère : Marjorie Bourbeau  
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard demande à Hydro-Québec d'optimiser ce scénario alternatif afin d'éviter tout élargissement de l'emprise en milieu bâti et aux abords de la piste cyclable Le P'tit train du Nord;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard s'objecte à tout nouveau déboisement pouvant affecter les résidences situées aux abords de la ligne existante et de la piste cyclable du P'tit train du Nord;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC des Pays-d'en-Haut, la MRC des Laurentides et la Corporation du P'tit train du Nord.

**ADOPTÉE**



Lisette Lapointe  
Mairesse

Rés. : 2016-04-076  
Donnée ce 15<sup>e</sup> jour d'avril 2016

---

Dossier  REQ  DF  DTP  DL  DPN  DUE  DSI  DG  VOIRIE